



Commune de Dambach-La-Ville

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 mars 2013

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Après convocation en date du vendredi 22 mars 2013 et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le jeudi 28 mars 2013 en séance ordinaire, à 17 H dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Gérard ZIPPERT, maire.

Etaient présents : 16

M. Gérard ZIPPERT, Maire, M. Claude HAULLER, Mme Sabine LEISER, M. Michel DIETRICH, Mme Christiane SCHEPPLER, adjoints, MMES et MM. Etienne ADLOFF, Romain BURRUS, Anne-Marie BELENFANT, Guy JACOB, Myriam WINKLER, Sébastien ROSSI, Jean-Marie GLEITZ, Pierre LEVYCKYJ, Annie MICHEL, Corinne HOFF, Pierre-Nicolas MERSIOL

Absents excusés : 3

Mme Maximilien ZAEPFFEL qui donne procuration à Michel DIETRICH

M. Olivier KEMPF qui donne procuration à Sébastien ROSSI

M. Philippe SCHUHLER donne procuration à M. Gérard ZIPPERT jusqu'à ce qu'il arrive.

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivité territoriales.

Secrétaire de séance : Christiane SCHEPPLER

Assistante déléguée au secrétariat : Florence MEYER

Le Maire sollicite et obtient l'accord du Conseil Municipal pour ajouter un point à l'ordre du jour :

12. Demande d'agrément au dispositif DUFLOT pour les Commune du Bas-rhin situées en zonage B2

ordre du jour

- 1 Budget Général- vote du Compte Administratif 2012 et du compte de gestion et affectation du résultat 2
- 2 Budget Général - Budget Primitif 2013 3
- 3 Budget Annexe - Ecole de Musique - Vote du Compte Administratif 2012 et du compte de gestion et affectation du résultat 5
- 4 Budget Annexe - Ecole de Musique - Budget Primitif 2013 5
- 5 Budget annexe - zone des Hangars 2^{ème} tranche - approbation du Compte Administratif 2012 et du compte de gestion 6

6	Budget annexe - zone des Hangars 2 ^{ème} tranche - vote du budget 2013	6
7	Budget annexe - zone artisanale du Wasen - approbation du Compte Administratif 2012 et du compte de gestion - affectation du résultat	7
8	Budget annexe - zone artisanale du Wasen - vote du budget 2013	7
9	Chasse - cotisation caisse assurance agricole	8
10	Camping – renouvellement exploitation par Délégation de Service Public	8
11	Fixation d'une adresse de l'entreprise HAULLER - RD 210	8
12	Demande d'agrément au dispositif DUFLOT pour les Communes du Bas-Rhin situées en zonage B2	9
13	Divers	9
a.	Droit de préemption urbain	9
b.	Zone artisanale du Wasen - désistement de l'entreprise Jacques KEMPF	9
c.	Oschterputz	10
d.	Lot de chasse n° 4 - André BELOT	10
e.	Vandalisme	10

1 Budget Général- vote du Compte Administratif 2012 et du compte de gestion et affectation du résultat

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Réalisé</u>
Recettes 2012	2 148 038,91
Dépenses 2012	- 1 720 557,20
Excédent 2011 (report)	988 601,29
<u>Excédent de fonctionnement 12</u>	+ 1 416 083,00
<u>Section d'investissement</u>	
Recettes 2012	1 036 444,37
Dépenses 2012	758 523,11
Déficit d'investissement 2011	-762 111,73
<u>Déficit d'investissement 12</u>	--484 190,47

<u>Résultat 2012 :</u>	+931 892,53€
-------------------------------	---------------------

Le Maire quitte la salle et M. l'adjoint Claude HAULLER prend la présidence de la séance.

Les conseillers municipaux adoptent à l'unanimité le compte administratif 2012 comme stipulé ci-dessus et donnent quitus au Maire.

Le compte de gestion tenu par le percepteur étant identique au compte administratif, les conseillers municipaux approuvent ledit document à l'unanimité.

Affectation du résultat :

Le Conseil Municipal,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2012
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération de l'affectation de résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement)
Décide d'affecter le résultat comme suit :
C/002 - en recettes : 931 892,53 (excédent reporté de fonctionnement)

Proposition d'affectation du déficit d'investissement 2012 en globalité au compte 1068 dans le Budget Primitif 2013 pour 484 190,47 €

2 Budget Général - Budget Primitif 2013

M. JACOB quitte la séance et donne procuration à M. Claude HAULLER pour le représenter.

M. Philippe SCHUHLER arrive.

La commission administrative réunie le jeudi 14 mars 2013 a étudié les possibilités offertes par des augmentations de taux en 2013, selon les chiffres figurant dans le tableau ci-joint :

	Taxe d'habitation	Taxe Foncière	Taxe sur le foncier non bâti	CFE	valeur du point	total des contributions directes
Taux moyens au niveau départemental	27,49%	16,26%	60,11%	-		
taux 2012	18,29%	11,33%	47,97%	18,84%		
Bases impos effectives 2012	2 289 973,00	3 150 765,00	352 148,00	589 904,00		
Produit fiscal 2012	418 836,06	356 981,67	168 925,40	111 137,91		1 055 881,05 €
Bases prév. 2013	2 359 000 €	3 249 000 €	358 200 €	607 000 €		
Produit fiscal à taux constant	431 461 €	368 112 €	171 829 €	114 359 €	10 858 €	1 085 760,14 €
augmentation de 1%	18,47%	11,44%	48,45%	19,03%		
	435 775,71	371 792,82	173 546,83	115 502,39	10 966 €	1 096 617,74 €
augmentation de 2%	18,66%	11,56%	48,93%	19,22%		
	440 090,32	375 473,93	175 265,11	116 645,98	11 075 €	1 107 475,34 €
augmentation de 3%	18,84%	11,67%	49,41%	19,41%		
	444 404,93	379 155,05	176 983,40	117 789,56	11 183 €	1 118 332,94 €

Pour information, les recettes suivantes se rajoutent à celles des contributions directes :

allocations compensatrices	Produit taxe add. FNB	IFER	Pdt de la CVAE	DCRTP	Versement GIR jusqu'en 2014	TOTAL (avec les contributions directes)
68 566 €	13 770 €	2 040 €	64 693 €	58 463 €	106 160 €	1 399 452 €

Suite à la proposition de la commission,
Le Conseil municipal après délibération, et vote, à raison de 18 voix pour et d'une abstention,

Décide de voter une augmentation de 2 % des taux, soit les taux qui suivent :

Taxe d'habitation : 18,66 %

Taxe foncière sur le bâti : 11,56

Taxe foncière sur le non bâti : 48,93 %

CFE : 19,22 %

Le Conseil Municipal,

Après délibération et vote à l'unanimité,

Adopte le budget primitif selon proposition qui suit :

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes	2 992 527,53
Dépenses	2 992 527,53
<u>Section d'Investissement</u>	
Recettes	2 642 783,00
Dépenses	2 642 783,00

3 Budget Annexe - Ecole de Musique - Vote du Compte Administratif 2012 et du compte de gestion et affectation du résultat

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Réalisé</u>
Recettes 2012	31 764,20
Dépenses 2012	- 33 497,77
Excédent 2011 (report)	+17 605,03
<u>Excédent de fonctionnement 12</u>	+15 871,46
<u>Section d'investissement</u>	<u>Réalisé</u>
Recettes 2012	0,00
Dépenses 2012	0,00
Excédent d'investissement 2011	+ 667,54
<u>Excédent d'investissement 12</u>	+ 667,54

<u>Résultats cumulés 2012 :</u>	+16 539,00 €
--	---------------------

Les conseillers municipaux adoptent à l'unanimité le compte administratif 2012 comme stipulé ci-dessus et donnent quitus au Maire.

Le compte de gestion tenu par le percepteur étant identique au compte administratif, les conseillers municipaux approuvent ledit document à l'unanimité.

4 Budget Annexe - Ecole de Musique - Budget Primitif 2013

Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote à l'unanimité,
Adopte le budget primitif selon proposition qui suit :

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes	47 031.46
Dépenses	47 031.46
<u>Section d'Investissement</u>	
Recettes	667,54
Dépenses	667,54

5 Budget annexe - zone des Hangars 2^{ème} tranche - approbation du Compte Administratif 2012 et du compte de gestion

Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote à l'unanimité,
Adopte le budget primitif selon proposition qui suit :

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Réalisé</u>
Recettes 2012	37 008,55
Dépenses 2012	34 453,94
Excédent 2011 (C/002)	9 317,79
<u>Excédent de fonctionnement 12</u>	11 872,40
<u>Section d'investissement</u>	<u>Réalisé</u>
Recettes 2012	33 694,34
Dépenses 2012	- 22 891,03
Déficit d'investissement 2011 (C/001)	- 17 893,02
<u>Déficit d'investissement 12</u>	- 7 089,71

<u>Résultats cumulés 2012 :</u>	4 782,69 €
--	-------------------

Les conseillers municipaux adoptent à l'unanimité le compte administratif 2012 comme stipulé ci-dessus et donnent quitus au Maire.

Le compte de gestion tenu par le percepteur étant identique au compte administratif, les conseillers municipaux approuvent ledit document à l'unanimité.

6 Budget annexe - zone des Hangars 2^{ème} tranche - vote du budget 2013

Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote à l'unanimité,
Adopte le budget primitif selon proposition qui suit :

<u>/Section de Fonctionnement</u>	
Recettes	13 372,40
Dépenses	13 372,40
<u>Section d'Investissement</u>	
Recettes	21 962,11
Dépenses	21 962,11

7 Budget annexe - zone artisanale du Wasen - approbation du Compte Administratif 2012 et du compte de gestion - affectation du résultat

<u>Section de fonctionnement</u>	<u>Réalisé</u>
Recettes 2012	417 933,75
Dépenses 2012	- 517 087,79
Excédent 2011	+ 124 406,51
<u>Excédent de fonctionnement 12</u>	25 252,47
<u>Section d'investissement</u>	<u>Réalisé</u>
Recettes 2012	474 718,17
Dépenses 2012	- 166 046,10
Déficit d'investissement 2011	- 76 937,81
<u>Excédent d'investissement 12</u>	+ 231 734,26
<u>Résultats cumulés 2012 :</u>	
	+ 256 986,73

Les conseillers municipaux adoptent à l'unanimité le compte administratif 2012 comme stipulé ci-dessus et donnent quitus au Maire.

Le compte de gestion tenu par le percepteur étant identique au compte administratif, les conseillers municipaux approuvent ledit document à l'unanimité.

8 Budget annexe - zone artisanale du Wasen - vote du budget 2013

M. Guy JACOB réintègre la salle du Conseil Municipal.
Le Conseil Municipal,
Après délibération et vote à l'unanimité,
Adopte le budget primitif selon proposition qui suit :

<u>Section de Fonctionnement</u>	
Recettes	306 495,00
Dépenses	306 495,00
<u>Section d'Investissement</u>	
Recettes	651 064,26
Dépenses	651 064,26

9 Chasse - cotisation caisse assurance agricole

Le Conseil municipal après délibération et vote,
Décide,

- De couvrir la cotisation foncière afférente à l'exercice 2013 auprès de la C.A.A., Caisse d'accidents agricoles, en partie, par affectation du produit de la location de chasse, pour un montant de 22 643,40 €
- Charge le maire de procéder au règlement de ladite cotisation

10 Camping – renouvellement exploitation par Délégation de Service Public

Le Conseil Municipal,

Après délibération vote,

- Décide de confier la gestion du camping, par délégation de service public, Au Restaurant La Vignette de Dambach-La-Ville pour la période du 01/04/2013 au 31/12/2013
- Valide les tarifs ci-dessous

Forfait avec douche	Tarifs 2013
• Camping-car avec 2 adultes (eau comprise) :	11,20 €
• Caravane avec 2 adultes :	11,20 €
• Tente avec 2 adultes :	10,50 €
• Adulte supplémentaire :	2,10 €
• Enfants de – 7 ans	1,85 €
• Voiture :	2,00 €
• Moto :	2,00 €
• Electricité :	2,50 €
• Animaux :	1,50 €
• Taxe de séjour :	0,30 € (par personne et par jour)

- Fixe le fermage du bail à 156,98 € par mois, et décide d'indexer ce bail sur l'indice des loyers du 4^{ème} trimestre de 2012, soit 123,97
- Fixe l'avance sur charges à 600 € par mois,
- Dit que le loyer et les avances sur charges seront à payer d'avance avant le 5 du mois en cours

Il est rappelé à l'exploitant que la taxe de séjour qu'il perçoit sera à reverser à la Communauté de Communes Barr Bernstein

11 Fixation d'une adresse de l'entreprise HAULLER - RD 210

Ajourné

12 Demande d'agrément au dispositif DUFLLOT pour les Communes du Bas-Rhin situées en zonage B2

Monsieur le Maire expose :

VU la loi n°2012-1509 du 29 décembre 2012 de finances pour 2013, notamment en son article 80 ;

VU le Décret n° 2010-1112 du 23 septembre 2010 relatif à l'agrément prévu au X de l'article 199 septuiesimes du code général des impôts ;

Considérant que ladite loi de finances pour 2013 crée un nouveau dispositif d'aide à l'investissement locatif appelé à remplacer le précédent dispositif dit « Scellier » intermédiaire. Il consiste en une réduction d'impôt de 18 %, étalée sur 9 ans pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, en contrepartie d'un engagement de location sur la même durée avec respect d'un plafond de loyers et de ressources pour les locataires ;

Considérant que ce dispositif est applicable à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2016 et concerne les communes situées en zone A et B1. A titre transitoire, les communes situées en zone B2 sont éligibles au dispositif jusqu'au 30 juin 2013 ; Dambach-La-Ville est dans ce cas de figure ;

Considérant qu'au-delà de cette date, seules les communes ayant obtenu un agrément délivré par le Préfet de Région, après avis du Comité Régional de l'Habitat (CRH), pourront prétendre à ce dispositif sur la base d'une analyse de la tension du marché locatif local et des besoins recensés ;

Considérant les dispositions du PLH/PLU/POS et les éléments complémentaires figurant en annexe 1, la commune de Dambach-la-Ville sollicite cet agrément auprès du Préfet de la Région Alsace.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- décide de déposer une demande d'agrément permettant l'application du dispositif « Duflot » sur son territoire ;
- autorise le Maire ou son représentant à déposer une demande d'agrément au dispositif « Duflot » et signer toutes les pièces nécessaires.

13 Divers

a. Droit de préemption urbain

Néant

b. Zone artisanale du Wasen - désistement de l'entreprise Jacques KEMPF

L'entreprise TTK KEMPF représentée par Jacques KEMPF s'est désistée officiellement concernant l'acquisition du lot n°3 dans la zone artisanale du Wasen. Le terrain est donc toujours disponible.

c. Oschterputz

La Commune participe à nouveau à la traditionnelle opération OSCHTERPUTZ lancée par le SMICTOM. Cette année elle aura lieu le samedi 6 avril 2013 de 13 H à 16 H. Rdv à l'atelier communal.

d. Lot de chasse n° 4 - André BELOT

Le locataire du lot de chasse n° 4, M. André BELOT est décédé début mars à l'âge de 80 ans.

La Commune est en relation avec ses héritiers pour une éventuelle reprise des lots.

e. Vandalisme

La Commune est actuellement frappée par une série d'actes de vandalisme causés par une bande de jeunes désœuvrés (grillage de l'école maternelle arraché, poubelle incendiée, bâtiment du camping forcé et vandalisé...)

Le maire informe le Conseil Municipal qu'il est en train de mener une action avec les gendarmes et qu'il a reçu 3 jeunes avec leurs parents en mairie, en présence du principal du Collège ainsi que des gendarmes de la brigade de Barr.

Une nouvelle rencontre aura à nouveau lieu prochainement en mairie avec les parents pour faire un bilan.

La secrétaire de séance
Christiane SCHEPPLER

Le Président de séance
Gérard ZIPPERT

Validation du Procès verbal du 28/03/2013

NOM	Prénom	Présent	Absent	Signature
ZIPPERT	Gérard	✓		
LEISER	Sabine	✓		
BURRUS	Romain	✓		
SCHUHLER	Philippe	✓		
ROSSI	Sébastien	✓		
SCHEPPLER	Christiane	✓		
MICHEL	Annie	✓		
ADLOFF	Etienne	✓		
HAULLER	Claude	✓		
GLEITZ	Jean-Marie	✓		
JACOB	Guy	✓		
BELENFANT	Anne-Marie	✓		
ZAEPFFEL	Maximilien		✓	
HOFF	Corinne	✓		
DIETRICH	Michel	✓		
MERSIOL	Pierre-Nicolas	✓		
KEMPF	Olivier		✓	
LEVYCKYJ	Pierre	✓		
WINKLER	Myriam	✓		